

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 La compétition est un tournoi Promobad autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « **Vitry Promobad Trip – L'été sera chaud Volume 4** ». Il se déroule le **09 août 2025 de 9h00 à 18h00** au Complexe sportif Georges Gosnat, 4 Av. du Colonel Fabien - 94400 Vitry-sur-Seine, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le tournoi se déroule sous la responsabilité du GEO (Gestionnaire et Organisateur de Compétition), présent à la table de marque.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est **Eric JACQUELINET**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 La compétition est un tournoi Promobad «national», qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » sans distinction de classement de NC à N1.
- 2.2 Les séries proposées seront découpées par lots dans les tableaux Simple (intergenre), Double (intergenre) et Mixte.
- 2.3 *Le tableau Simple se déroulera le matin, le tableau Double se déroulera en début d'après-midi à la suite du tableau Simple et le tableau Mixte se déroulera en milieu d'après-midi à la suite du tableau Double.*
- 2.4 *Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans 2 tableaux au maximum.*
- 2.5 *Tous les tableaux se jouent en ronde suisse avec 4 rotations par séries.*
- 2.6 *Les inscriptions sont limitées à 28 joueurs pour le tableau de Simple, 28 paires pour le tableau de Double et 28 paires pour le tableau de Mixte soit 140 joueurs au total.*
- 2.7 *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux de double et de mixte.*

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée à **J-7 (02 août 2025)**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à **J-7**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée à **J-7 (02 août 2025)**. Le CPPH sera mis à jour à cette date.
- 3.4 Les inscriptions se font directement sur Badnet
- 3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.7 *Les frais d'inscription s'élèvent à **10€ pour 1 tableau, 15€ pour 2 tableaux**.*

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Vitry Promobad Trip – L'été sera chaud Volume 4** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-7** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un d'eux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur et à la LIFB, dans les plus brefs délais.
 -  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de marque dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation à l'organisateur principal, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des organisateurs muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les CBX RED.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 5.8 *Les matchs se joueront en 1 seul set de 30 points sans point d'écart avec une pause de 60 secondes à 15 points ainsi qu'un changement de demi terrain à cette pause.*
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « **Vitry Promobad Trip – L'été sera chaud Volume 4** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).